

Jean-Baptiste André Godin à Paul Robin, 25 mars 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 3 p. (262r, 263r, 264v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Paul Robin, 25 mars 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50686>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 mars 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Robin, Paul \(1837-1912\)](#)

Lieu de destination Cempuis (Oise)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Robin qu'il lui fera visiter le Familistère avec plaisir, mais qu'il sera absent de Guise la semaine suivante. Sur l'application du système d'habitation du Familistère à un orphelinat du conseil général de la Seine : Godin pense qu'un orphelinat a besoin de réfectoires, de dortoirs et de salles d'éducation ; il recommande le système des cours couvertes et des balcons intérieurs, efficace sur le plan de l'hygiène. Godin demande à Robin s'il est possible d'aller de Grandvillers à Cempuis, dans l'hypothèque où il s'y rendrait en revenant de Paris.

Notes

- Le 23 mars 1882, Paul Robin écrit à Godin pour lui demander la permission de « revisiter » en détails le Familistère en compagnie de sa femme et de son premier instituteur (archives du Familistère de Guise, ARCH-FAM-2021-0-0192).
- Le 28 mars 1882, Paul Robin répond à la lettre de Godin du 25 mars en se réjouissant de la visite de ce dernier à Cempuis (archives du Familistère de Guise, ARCH-FAM-2021-0-0193).
- Paul Robin, son épouse Alna Robin-Delesalle et Paul Guilhot, instituteur de l'orphelinat Prévost de Cempuis, visitent le Familistère de Guise en avril 1882 (collections du Familistère de Guise : Livre des visiteurs et visiteuses du Familistère, p. 11 [voir en ligne : <https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book>, consulté le 27 juillet 2023])

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Habitations](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées [Conseil général de la Seine](#)

Lieux cités

- [Cempuis \(Oise\)](#)
- [Grandvillers \(Oise\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Genève 21^e mars 1883.

Monsieur,

Ce sera avec le plus grand plaisir
que je vous ferai visiter le ~~22^e~~ ^{23^e} mai
l'île. Je me mets à votre disposition
pour tous les renseignements dont
vous pourrez avoir besoin.

Mais j'ai le regret de vous dire
que la semaine prochaine je serai
absent de Genève & pourra également dé-
cliner l'honneur du plaisir de votre visite.
Je vous prie donc de bien vouloir
l'annuler dans votre visite à la semaine
suivante. Je vous remercierai de
lire la ma remise à Genève.

Vous me faites remarquer dans
votre lettre du 23^e que le contact
général de la main est apparu au système
architectural des Familistère. J'oublie cette

Monsieur Roblin.

orphelinat. S'il s'agit de la distribution intérieure, je le crois, et le conseil peut avoir raison. Car j'ai à vous faire remarquer que le Familière est distribué en logements pour les familles, réglementé comme les habitations des MPP. L'orphanat me paraît avantageux dans ses salles de réfectoires et de dormiries et de salles d'éducation.

Je me permets donc à emphunter au Familière que ses caves couvertes abritent balcons intérieurs permettant de communiquer à couverts, dans toute l'étendue de l'hôtel, entre les différents locaux qui y sont établis. Cette disposition, est certainement la meilleure. Je l'ai presque adoptée. Je crois qu'en y ferai de objections, comme à toute ces choses nouvelles ; mais l'orphanat est exécuté et mal fait. Je crois cette distribution est infiniment supérieure à celle à que a été fait jusqu'ici.

298

De ce reste notre orphelinat, quel que soit son développement, devrait sans doute dans des proportions bien moins considérables que le Familistère qui lègue aujourd'hui 1200 personnes.

L'avantage que nous trouvons à ce système réside dans la concentration des services, la propreté plus facile et plus assurée, l'hygiène plus parfaite.

Je vous suis obligé, Monseigneur, de bien vouloir me dire si l'on peut se rendre facilement de Grandvillars à L'Écogia. Peut-être me répondrai-je à cette question par l'entremise de Docteur.

Très cordialement à vous,
L'assurance de mes meilleures vœux
Vincens.